



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Ania GUIBERTEAU

tél : 05 46 27 44 41

anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Commission de suivi de site
Société Rhodia Opérations –
La Rochelle**

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 6 octobre 2021 à 8h 45
salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

Mme LAVOCAT-MAILHOS	Directrice de la Coordination et de l'Appui Territorial
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme HINERANG	Chef du bureau planification – défense civile – Direction des Sécurités - Préfecture de Charente-Maritime
M. GUERIN	Unité Prévention des Risques - DDTM

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. DUBOIS	Conseiller municipal – Ville de La Rochelle
M. RAPHEL	Conseiller communautaire – CDA de La Rochelle
M. BERTAUD	Conseiller départemental

Collège « Riverains » :

M. JOUAN	Ass. Nature Environnement 17
Mme ARSIVAUD	Association RESPIRE
M. ZIELSINKY	comité de quartier LALEU LA PALLICE – LA ROSSIGNOLETTE

Collège « Exploitants » :

M. A	Directeur de la société Rhodia
M. B	Responsable HSE - Société Rhodia

Mme L

Resp Sécurité des Procédés/Environnement – Société Rhodia

Collège « Personnalités qualifiées » :

Commandant JOUFFROY Chef de section risques industriels - SDIS 17
M. PLISSON Resp. Mission Développement Durable du Port Maritime de La
Rochelle

Invitées :

Mme GLEMAIN, Service Aménagement et Construction – Ville de La Rochelle
Mme LOUBET, Cheffe du bureau de l'environnement – Préfecture de Charente-Maritime

Étaient excusés :

Mme VETTER CDA La Rochelle
Mme COSTES Unité prévention des risques – DDTM 17

Étaient absents :

Les membres du collège « salariés »

Ordre du jour

- Modification de la composition du bureau ;
- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site qui s'est tenue de manière dématérialisée du 10 au 18 décembre 2020 ;
- Bilan 2021 de l'inspection des installations classées ;
- Bilan 2021 de la société Rhodia ;
- Questions diverses

8 heures 54 – Début de la réunion

Mme LAVOCAT-MAILHOS, Directrice de la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial remercie les membres de la commission de suivi de site de s'être déplacés et rappelle l'ordre du jour.

La représentante de la Préfecture de Charente-Maritime souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres de la commission, élus départementaux : Monsieur Christophe BERTAUD et Mme Brigitte DESVEAUX.

Renouvellement du Bureau de la Commission

M. Gérard DUBOIS, Conseiller municipal de la ville de la Rochelle, est candidat pour succéder à Mme Sophorn GARGOULLAUD et représenter les collectivités territoriales.

Dans le Collège des exploitants, M. AD ayant été muté il y a un an, M. YA lui succède à la direction de Rhodia Opérations et accepte de siéger dans le bureau.

Mme LAVOCAT-MAILHOS présente donc la nouvelle composition du bureau :

Le Président est le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant ;

Pour le Collège administration de l'État : la DREAL ;

Pour le Collège des Élus des collectivités territoriales : Gérard DUBOIS ;

Pour le Collège des Riverains : Jean-Denis ZIELINSKY ;

Pour le Collège des Exploitants : YA ;

Pour le Collège des Salariés : GB.

La composition du nouveau bureau est approuvée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière commission qui s'est tenue de manière dématérialisée, comme le rappelle Élise LOUBET, entre le 10 et le 18 décembre 2020, a été transmis à tous les membres de la commission de suivi de site. Aucune objection ou observation n'ayant émise, il est approuvé à l'unanimité.

Bilan des installations classées de l'année 2020/2021

Mme COUTY présente le bilan sur la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, en commençant par quelques rappels concernant les caractéristiques du site industriel.

Deux visites d'inspection ont été réalisées :

- la première en août 2020 pour laquelle les services de la DREAL ont diligenté une action nationale sur le déclenchement d'un exercice inopiné du plan d'opération interne
- la seconde en juin 2021 : l'inspection annuelle des installations sur la thématique risques accidentels.

Dans ce laps de temps, deux dossiers de demande de modifications déposés par l'exploitant ont été instruits :

- le premier lié à la dérogation aux valeurs limites de rejet du tributylphosphate dans l'eau en sachant que la réglementation nationale impose une valeur de 50 µg/L alors que l'exploitant avait une valeur inscrite dans son arrêté préfectoral à 4000 µg/L. L'arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 5 mai 2021 et impose dans un premier temps de descendre de 4 000 µg/L à 600 µg/L par la mise en place de colonnes à charbon et d'un stockeur tampon permettant de lisser les premiers flux de TBP. Il impose également à l'exploitant de continuer ses travaux de recherches pour tendre vers la valeur limite inscrite dans la réglementation nationale.

- le second dossier de modification concerne l'ajout d'un quatrième réacteur dans l'atelier CCHP – *Carbonate de Cérium Haute Pureté* – L'objectif de l'exploitant était d'ajouter un réacteur de 8 m³ dans cet atelier pour faire face à des augmentations de production. La DREAL a étudié cette demande, fait un rapport et proposé au Préfet d'en prendre acte uniquement par courrier. Cela ne nécessitait pas en effet de mettre à jour les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

La visite d'inspection inopinée d'août 2020 a été réalisée en heures de journée sur une période particulière pour le site qui était en arrêt technique.

Aucune question n'a été soulevée à la DREAL ou à l'exploitant suite à cette présentation.

Bilan de l'exploitant de l'année 2020/2021

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations précise qu'il s'agit, à la projection, d'une version simplifiée de ce qui a été communiqué précédemment pour tenir les délais de la réunion mais rappelle que les membres de la commission ont en leur possession l'ensemble des documents et que s'il y a des questions concernant des éléments qui ne sont pas projetés, l'industriel y répondra.

M. PLISSON s'enquiert de la signification des trois courbes (bleue, jaune et rouge) présentées sur le graphique projeté.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations indique qu'il s'agit :

- en bleu : des premiers soins (en nombre)
- en rouge : du taux de fréquence des premiers soins
- en jaune : du taux de fréquence des accidents graves

M. le Directeur de Rhodia Opérations fait un point sur l'activité du site présent sur la Rochelle depuis 1948. Le classement Seveso seuil haut est essentiellement dû aux produits chimiques employés que sont l'ammoniaque aqueux donc liquide et les nitrates de terres rares qui sont le cœur de métier de l'exploitant.

En termes de certifications, l'entreprise, travaillant dans un domaine très exigeant, fait l'objet de nombreuses certifications qualité : ISO 9001, 14001 en termes de management de l'environnement, et l'ISO 45001 obtenu cette année qui est un système de management qui vise à améliorer la santé et la sécurité des employés.

L'industriel travaille dans le domaine de l'automobile et détient par conséquent la certification IATF et aussi dans le domaine médical d'où la certification GMP. C'est un site avec beaucoup de certifications et d'attachement à la qualité.

Le site fonctionne 24h/24h, 365 jours/an avec des équipes de jour, des équipes postées en 3x8 et en 5x8.

2020 a été une année particulière, touchée par le Covid ce qui a entraîné une baisse de production avec 3 000 tonnes au lieu de 4 000 tonnes auparavant dont 85% d'exportations.

M. BERTAUD demande à quel moment commence la plage des 3x8 du soir et s'il y a des livraisons la nuit à savoir à quelle heure arrive la première livraison le matin et la dernière le soir.

M. le Directeur de Rhodia Opérations indique que les livraisons commencent à 7 h du matin. Il n'y a pas de livraison le soir, il n'y a aucune activité la nuit. Concernant les 3x8, le deuxième changement d'équipe a lieu à 21 h.

M. BERTAUD en conclut que l'industriel n'est pas impacté par l'extinction des lumières sur la zone d'activité de Chef de Baie entre 1 h et 5 h.

M. le Directeur de Rhodia Opérations poursuit la présentation du bilan et l'impact du Covid-19. Les marchés sont actuellement toujours perturbés concernant l'approvisionnement de semi-conducteurs notamment pour les marchés automobiles qui enregistrent une baisse d'environ 7% dans les volumes ce qui impacte l'entreprise. Néanmoins, le premier trimestre 2021 a connu un très bon rebond mais les marchés restent actuellement difficilement prévisibles et fragiles dès qu'un événement a lieu au niveau mondial. Des difficultés sont donc à prévoir sur le long terme.

Le cœur de métier de l'entreprise est la dépollution des pots catalytiques donc des moteurs thermiques, les mesures gouvernementales et l'annonce des grands constructeurs automobiles de porter à 70% la part de véhicules électriques vendus en 2030 va faire évoluer l'activité de l'exploitant. Des projets sont en cours notamment dans le domaine des batteries de nouvelle génération (tout solide et donc avec davantage de sécurité) qui s'inscrivent dans l'airbus des batteries au niveau européen. Ce projet de 13 millions d'euros (dont des subventions de l'État pour aider au développement) se nomme Uyuni et fait l'objet d'un chantier actuellement ouvert sur le site qui devrait se terminer au 1^{er} trimestre 2022 pour envisager les premières productions d'échantillons au 2nd trimestre 2022.

M. PLISSON souhaite connaître l'impact de ce projet en cas de succès. Les grands intrants seront-ils les mêmes que les actuels pour les pots catalytiques ou les process industriels seront-ils amenés à changer à long terme ?

M. le Directeur de Rhodia Opérations indique que l'entreprise ne changera pas de métier puisque son activité de dépollution catalytique sera maintenue. Cependant, le projet de batterie engendra de nouveaux process avec des nouvelles usines, de nouveaux ateliers avec un savoir-faire au niveau de la manipulation des poudres pour mettre en forme des solides.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations continue le déroulé du bilan avec les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts (investissements réalisés en 2020 en matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement de 919 K €) ainsi que les principales réalisations.

Il poursuit avec le bilan du système de gestion de sécurité, le compte-rendu des incidents et accidents 2020 et du 1^{er} semestre 2021, le programme de réduction des risques pour 2022 et les mentions des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet :

- l'arrêté préfectoral N°19-2021 a fait l'objet d'un travail avec la LPO ;
- un arrêté préfectoral complémentaire en août 2021 modifie les rubriques 4130 et 4431 et donne l'autorisation temporaire de stocker deux wagons supplémentaires sur site en raison des travaux SNCF sur les voies ferrées de la Pallice).

Concernant la surveillance environnementale, le site a obtenu une certification ISO14001 et le travail se poursuit avec un prochain audit prévu en février 2022. Les rejets aqueux sont conformes aux seuils de l'arrêté préfectoral.

La consommation d'eau est en baisse de 25% avec des améliorations apportées il y a quelques années sur l'efficacité hydrique. La forte baisse d'activité en 2020 améliore également les résultats. L'exploitant explore des pistes de recyclage de l'eau pour aller plus loin dans ce domaine.

Une baisse notable de 33% est également constatée en matière de rejet d'azote avec différentes actions ciblées sur des rejets particuliers et, comme pour l'eau, due aussi à la baisse d'activité. Un groupe de travail mis en place sur le tributylphosphate a été élargi à la problématique azote qui a mobilisé toute la recherche du groupe Solvay (un SCOP piloté par le Responsable Sécurité avec des groupes de recherches des centres d'ingénierie de Lyon qui aident à trouver des solutions et chiffrer des équipements).

En ce qui concerne le tributylphosphate, l'administration a rappelé la baisse des valeurs seuil de 4 000 µg/L à 50 µg/L. Une étude d'impact a été produite en 2020 et un arrêté a été obtenu donnant une valeur dérogatoire temporaire à 600 µg/L. L'exploitant recherche des solutions depuis 2018 et différents équipements ont été mis en place dont une colonne à charbons et un réservoir de lissage en fin d'année 2020 et début d'année 2021. Des effets positifs sont constatés (réf. graphique p.29). Ces résultats sont variables en fonction des activités industrielles aujourd'hui en baisse mais l'entreprise reste confiante pour l'avenir.

Les rejets aqueux sont conformes à la réglementation avec une amélioration sur l'eau, l'azote, le tributylphosphate et des plans d'action sont mis en place en rapport avec l'ISO 14001 et le système de management de l'environnement. Un gros programme de recherche est en place pour réduire les rejets d'azote.

Sur la surveillance de qualité du milieu récepteur, l'exploitant maintient une bonne qualité du milieu. Des organismes extérieurs accrédités indépendants effectuent des mesures mensuelles et semestrielles par prélèvement.

Les rejets atmosphériques sont conformes et des mesures ont été rajoutées sur les métaux et ont été corrigées.

Enfin, des actions sociétales ont été réalisées malgré la crise : des actions sur la mobilité (3^{ème} prix dans sa catégorie sur le concours régional de la mobilité), participation active au WCUD (World Clean Up Day) avec le concours du stade rochelais un samedi. Des actions ont été maintenues avec les Restos du Cœur, une campagne de don du sang, compliquée à gérer, mais qui a pu avoir lieu, des dons aux associations de quartier ont été faits faute d'organiser des activités directes, une action sur le handicap avec les Duo Days (accueil de personnes en situation de handicap sur le site en réinsertion pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise), le maintien du sponsoring du Stade Rochelais. Le partenariat avec Les Foulées de Port-Neuf, qui n'ont pu avoir lieu, n'a en revanche pas été maintenu.

M. JOUAN constate qu'aucune précision n'est donnée sur la consommation d'eau du réseau de la ville de la Rochelle, l'entreprise ayant 3 compteurs d'eau reliés à un système de télérelève. Des précisions manquent également sur le débit journalier de la station d'épuration physico-chimique qui était l'année dernière de 600 m³/jour. Le représentant de l'association de défense de l'environnement souhaiterait avoir ces chiffres.

Autre indicateur demandé : la température des effluents suite à la modification du pas de mesure à 250 m.

Concernant les rejets d'azote constitués de 2/3 de nitrate et 1/3 d'ammonium, l'exploitant prévoit 500 tonnes de rejets d'azote en 2021 contre 397 tonnes l'année précédente expliquée, entre autres, par la baisse d'activité. L'entreprise enregistre une diminution depuis des années de ces valeurs.

M. JOUAN s'enquiert des causes de cette augmentation. Est-ce l'influence du fluorure d'ammonium en remplacement de l'acide chlorhydrique ?

Il rappelle que l'association avait mis en garde l'entreprise en disant que les 50 µg/L de tributylphosphate n'étaient pas réalisables ce qui a donné lieu à un compromis à 600 µg/L et souligne l'action positive de l'association.

En dernier lieu, il est demandé à l'exploitant de donner les valeurs des solvants liés à l'émission atmosphérique du site qui constituaient 25 tonnes en 2019 et qui ne sont pas indiqués dans le rapport.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations explique que pour la consommation d'eau, il y a 3 compteurs puisqu'il y a une distribution entre le Nord et le Sud du site. L'eau de ville est à 90% utilisée pour les douches, les sanitaires, un usage domestique. Prévu dans l'arrêté préfectoral, il y a une possibilité d'alimentation de secours par l'eau de ville en cas de défaillance du réseau de Vaugouin avec des limites prescrites par arrêté préfectoral (60 000 m³ par an). Ce dispositif fait l'objet d'un suivi précis. Les chiffres pourront être communiqués mais le site reste très largement dans l'épure de la réglementation.

M. JOUAN évoque la production d'eau déminéralisée du site.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations confirme que les eaux brutes ou déminéralisées qui répondent aux besoins industriels du site proviennent du réseau de Vaugouin. L'eau de ville est utilisée dans le domaine sanitaire et en dépannage en cas de défaillance de Vaugouin. Il n'est cependant pas possible d'assurer la totalité de la production avec l'eau de ville.

M. ZIELINSKY souhaite connaître les caractéristiques de l'eau de Vaugouin par rapport à l'eau de ville.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations précise que l'usage principal d'eau sur le site est l'eau déminéralisée. L'usine de fabrication d'eau déminéralisée est adaptée à la qualité de l'eau de Vaugouin qui est très bonne (pas de problème de salinité). C'est de l'eau industrielle, l'eau déminéralisée qui rentre ensuite dans d'autres procédés et une petite part rentre dans un processus de refroidissement.

M. PLISSON note que la station d'épuration, qui a fait de gros progrès en termes de qualité de rejets, se situe non loin du site de Rhodia. Il demande si dans le programme d'économie de la ressource en eau mis en place par la société, il serait envisageable de valoriser des mètres cubes de la station d'épuration après traitement.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations indique que l'entreprise s'est rapprochée de la station d'épuration dans un autre contexte pour envisager le traitement de certains flux du site sur la station. Aucun accord n'a été trouvé pour le moment. Sur le ré-usage de l'eau sortie de la station d'épuration de la ville, c'est une piste possible. Aujourd'hui, l'entreprise travaille déjà avec le bureau d'étude spécialisée à la réutilisation des eaux usagées internes au site.

Mme la Responsable sécurité-environnement – Rhodia Opérations ajoute que le débit sur la station est de 40 m³/heure, dans l'ordre de grandeur des chiffres de l'année dernière, plutôt en baisse.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations soulève la question des températures des rejets qui respectent les valeurs préfectorales sur les valeurs mesurées.

M. JOUAN argue que c'est surtout en été qu'il faudrait savoir si cela ne dépasse pas les 30/35°C sachant que le site fait l'objet d'une dérogation en période estivale.

Mme la Responsable sécurité-environnement – Rhodia Opérations assure que le site respecte les limitations en vigueur et n'a eu qu'un dépassement cet été.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations poursuit avec la question sur l'azote. Ce n'est pas le changement de l'acide fluorhydrique au fluorure d'ammonium qui impacte l'entreprise mais plutôt le mode de fabrication. Il y a beaucoup plus de production de produits finis qui génère des rejets d'azote, ce qui explique l'observation d'une légère dégradation. Un travail a été réalisé en conséquence pour essayer de lisser les fabrications et donc les rejets. Les marchés tendent à amener le site vers un type de production entraînant une augmentation de l'émission d'azote, d'où la mise en place d'un groupe de recherche sur le traitement de l'azote (pour expliquer d'où vient cet azote, quelle est sa nature et comment le traiter) qui marque une vraie volonté de la part de l'industriel pour améliorer ce point.

M. JOUAN souligne que depuis 10 ans, ces rejets ont régulièrement diminué et une augmentation serait à déplorer. C'est un des points de surveillance constante de l'association.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations assure que l'entreprise y est sensible. Il y a des productions qui créent un rejet fatal de produits azotés mais l'industriel ne s'en satisfait pas et travaille sur ce sujet. Sur le tributylphosphate, le professionnel remercie l'association d'être intervenue lors de la dernière CSS sur les chiffres de 50 µg/L qui constituaient un objectif très ambitieux et difficile à obtenir. L'administration a accordé à la société des mesures dérogatoires avec des conditions qui sont respectées et remplies. L'industriel se dit très concerné par cette question avec un travail qui porte ses fruits (de 4 000 µg/L à moins de 600 µg/L) et qui se poursuit.

M. JOUAN comprend que Rhodia a fait le choix du traitement avec des colonnes à charbon actif. Il rappelle qu'à une époque, des essais ont été réalisés avec des micro-organismes et entend que l'entreprise abandonne ces techniques.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations annonce que rien n'est abandonné. Les façons de faire dans les ateliers ont été améliorées avec du pompage en surface renforcé, la mise en place d'une cuve de lissage qui permet d'optimiser l'utilisation de la colonne à charbon et qu'une colonne à charbon a été rajoutée pour améliorer le rendement. La colonne à charbon est la solution la plus efficace et la plus rapide aujourd'hui. La société continue à réfléchir et à solliciter des scientifiques pour trouver d'autres méthodes avec des micro-organismes ou avec d'autres types de résines ayant des résultats équivalents et à moindre coût. La solution de colonne à charbon reste en effet une solution très coûteuse.

Concernant les émissions de COV, l'industriel a un plan de gestion des solvants avec une valeur réglementaire définie et suivie et des valeurs mesurées correspondantes constantes.

M. JOUAN s'intéresse à la question du stockage des déchets. Le site a environ 45 000 tonnes de différents déchets (dont 21 000 tonnes d'hydroxyde de Thorium) et est tenu de transmettre tous les cinq ans au Préfet une étude prospective de valorisation et dénomination. La dernière étude était prévue en 2021, il demande où en est l'industriel à ce sujet.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations indique que l'étude est en cours de rédaction et sera communiquée au Préfet dans les délais impartis.

M. JOUAN remercie l'entreprise et salue les énormes efforts réalisés dans différents domaines. En outre, il rappelle qu'il suit de près le travail de l'industriel sachant que les rejets d'azote constituent sa priorité dans son travail de veille pour la défense de l'environnement.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations répond que cette préoccupation est partagée et que la société maintient ses efforts en ce domaine.

Questions diverses

Mme GLEMAIN informe la CSS que la Ville a mis en place la signalétique d'information prévue dans le PPRT. Celle-ci a été apposée sur les voies circulées et certains espaces publics et sites sportifs (aire de jeux de Port-Neuf, terrain de base-ball, base nautique, terrains de rugby) en partenariat avec l'agglomération et Solvay. Les panneaux d'information permettent d'expliquer aux gens ce qu'ils doivent faire en cas d'accident, de rappeler le signal de la sirène PPI et les mesures d'évacuation des sites de plein-air, l'itinéraire pour rejoindre la salle du stade Deflandre pour se mettre à l'abri, etc. Seul le panneau d'information du skate-parc n'est pas encore en place mais devrait l'être rapidement. Ces supports d'information pédagogique sont déployés avec la participation financière de l'exploitant. Pour rappel, des plaquettes du PPI sont présentes dans la salle, à disposition des membres de la commission.

M. RAPHEL fait référence aux nombreux textes sortis suite à l'incident Lubrizol et souhaite savoir si l'ensemble de ces textes sont applicables à l'exploitant ou si cela dépend de l'activité de l'industriel. Il rappelle les difficultés connues par Lubrizol lors de l'incident à identifier et évaluer les stocks. Cette obligation de connaître ses stocks concerne-t-elle Solvay ?

Concernant le projet Uyuni qui vise à fabriquer des batteries de nouvelle génération 100% solides, l'élu de la CdA souhaite savoir si cela va constituer l'ajout de matières premières nouvelles et notamment radioactives stockées sur site.

Pour les rejets aqueux, il constate que les valeurs sont en dessous des seuils et estime qu'il serait intéressant d'avoir des valeurs pluriannuelles (et non annuelles) et d'avoir des données sur des produits comme celui-là.

Mme COUTY rappelle qu'une multitude de textes post-Lubrizol sont parus et continuent de paraître (dont 2 arrêtés ministériels sortis le 9 octobre dernier), beaucoup sur la partie liquides inflammables (uniquement sur les sites classés autorisation et sur les sites Seveso) ainsi qu'une refonte de la réglementation « entrepôt ».

Tous ces textes ne sont pas applicables pour l'entreprise Rhodia. Pour ceux qui lui sont applicables, il y a des prescriptions applicables dès la parution du texte et d'autres qui font l'objet d'un délai d'application en 2023 et en 2026. La connaissance de l'état des stocks est imputable à l'entreprise Rhodia et contrôlée lors des exercices POI inopinés. L'entreprise doit être en mesure de transmettre rapidement à la DREAL et aux services de secours lors d'un accident l'état des stocks des produits dans les bâtiments de ses installations. Par ailleurs, *les mentions de danger** (*mesure applicable au 1^{er} janvier 2022) devront apparaître pour chacun des produits stockés et un plan de localisation des stocks sur le site réalisé.

La réglementation demande en outre qu'il y ait un état des stocks dit « grand public » qui puisse être édité facilement par l'exploitant et communiqué en cas d'accident et disponible en permanence sans avoir accès au site industriel (retour d'expérience de l'incident Lubrizol), ce qui est le cas chez Rhodia.

Pour le projet Uyuni, cela ne touche pas les matières radioactives déjà entreposées sur le site. Sur les rejets Thorium et Rhodium dans l'eau, les évolutions de ces rejets sont stables au cours des années. Des analyses ont déjà été faites.

M. le Directeur de Rhodia Opérations précise que le projet Uyuni constitue un travail de développement qui met en œuvre des matériaux nouveaux et des compétences en matière de chimie minérale et de traitement des poudres. Le but est dans un premier temps de produire des échantillons (des centaines de kilos) pour faire du développement et permettre aux constructeurs de batteries d'évaluer les propriétés de leurs batteries grâce aux produits Solvay.

M. JOUAN se dit surpris de la légère augmentation de l'uranium 228 et demande à l'exploitant d'où vient cet effluent radioactif.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations indique que ce type de rejet est lié au stockage historique. Il y a pu avoir une augmentation due à des réaménagements de stockage. Il n'y a aujourd'hui plus d'activité avec ces matières. Cela fait partie du rapport qui sera remis cette année sur les capacités à valoriser ou revaloriser ces matières. L'évolution est à la marge et il n'y a pas d'utilisation, d'usage particulier.

M. RAPHEL fait part de son étonnement quant à ces produits stockés dans des bidons enfouis sous la terre. On constate des pertes et on retrouve ces matières dans les eaux. Y-a-t-il des fuites ? Quel est le contrôle de ce stockage sur site ? L'élu demande à vraiment suivre de près cet indicateur.

M. le Responsable HSE – Rhodia Opérations assure que cela fait l'objet d'un suivi rigoureux et permanent. L'essentiel des matières sont dans des fûts dans des bâtiments fermés où il n'y a pas de fuite. Mais il y a une partie historique qui est formée de merlons qui sont des tas de terre à l'extérieur et sous bâche. Il y a eu une dégradation de certaines bâches qui sont actuellement refaites ce qui explique qu'il y a pu avoir de lixiviation d'entraînement d'une petite partie de terre.

Mme LAVOCAT-MAILHOS, en l'absence d'autre question ou remarque, remercie les membres de la commission et clôt la réunion.

10 h 10 – clôture de la réunion

La Rochelle, le 17 DEC. 2021

La Présidente



Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS